

Délibération n°D20220144

Rapporteur : Marie-Hélène SCOTTI

Service : Ressources Humaines
Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Charles MARBOT
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Fabien RUET

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

CONVENTION COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) VILLE DE BERGERAC - RENOUVELLEMENT

VU la délibération du 18 décembre 2019 et la convention inhérente signée pour une durée de 3 ans en date du 26 décembre 2019 relative aux relations contractuelles intervenues entre le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de BERGERAC (COS) et la Ville de BERGERAC ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que cette convention arrive à son terme et qu'il s'agit de renouveler le soutien de la commune aux actions mises en place par le COS envers le personnel municipal ;

CONSIDÉRANT que le COS de la Ville de BERGERAC est une amicale du personnel des agents de la Ville, sous statut associatif, qui œuvre auprès de ses agents adhérents sur des actions sociales et d'animations à destination de l'ensemble des agents communaux ;

CONSIDÉRANT que la précédente convention, souscrite le 26 décembre 2019 avec le Comité des Œuvres Sociales, est à renouveler au 1^{er} janvier 2023 pour une période de 3 ans sauf dénonciation expresse de l'une des parties ;

CONSIDÉRANT que ce document prévoit la mise à disposition d'un local, des décharges d'activités ou mises à disposition concernant les agents municipaux membres du Conseil d'Administration du COS pour les réunions statutaires de l'association ou à l'occasion de certaines activités ou animations ;

CONSIDÉRANT qu'elle précise que le COS bénéficie annuellement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention exceptionnelle au titre de la participation de la Ville de BERGERAC aux chèques vacances mis en œuvre depuis 2007, dont la gestion est assurée par le Comité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2025 avec le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de BERGERAC.

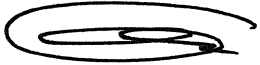
Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 19 DEC. 2022
et de l'affichage en date du 19 DEC. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,

Laurence ROUAN